



Fédération Française  
de Spéléologie

## DELEGATION ASSURANCE

**Dominique LASSERRE**

*Je vous rappelle ici que toutes vos questions assurance doivent impérativement être postées à [assurance@ffspeleo.fr](mailto:assurance@ffspeleo.fr). Ce courriel redirige votre message vers différentes messageries personnelles et professionnelles. Seule cette adresse permet un suivi de vos demandes.*

### Organisation de la Délégation Assurance

L'ensemble des activités de la Délégation Assurance était essentiellement assumé par deux personnes : Laurent, salarié du siège, et moi-même. L'arrivée cette année de Robert Palmaccio au poste de Délégué Juridique, issu du milieu professionnel de l'assurance, est d'un grand renfort dans la gestion des charges de la Délégation Assurance.

### Activités de la Délégation

- répondre quotidiennement aux questions techniques posées par les fédérés,
- traiter les demandes d'attestations (depuis cette année, la Délégation Assurance n'édite plus directement les attestations réclamées),
- étudier les demandes d'évolution du contrat,
- provoquer et organiser des réunions avec l'assureur et le courtier.

### Sinistralité

Si le nombre de déclarations semble suivre la baisse du nombre d'adhésions, on peut noter que le montant global des indemnités versées est sans relation avec celle-ci.

année	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nb licenciés	6 661	6 726	7 085	7 106	7 137	7 689	7 760
Nb sinistres	40	30	54	57	51	50	54
Indemnités en €	9 295	11 432	82 384	85 191	42 078	54 133	1 496 844

### Evolutions du contrat

A la demande de CDS de la région parisienne, l'AIHMS (assurance initiation hors milieu souterrain) qui permet d'assurer des sites d'initiation en plein air (mur d'escalade, falaise, ...) est étendue au site ARTIFICIEL souterrain.

Des activités ont été ajoutées, comme la pratique du VTT en milieu souterrain, la grimpe dans les arbres. Ces activités deviennent assurables en assurance initiation.

Par ailleurs, la gratuité des JNSC a été étendue aux Journées du Patrimoine. *Ce sont principalement les départements non karstiques où le patrimoine minier et/ou souterrain artificiel est important et facilement accessible qui participent à ces journées (les pratiques du canyonisme et de la plongée souterraine ne sont pas concernées dans ce contexte).*

**L'encadrement se réalise selon les préconisations fédérales habituelles.** *Seules, les visites de cavités naturelles aménagées, les cavités artificielles ou anthropiques sont concernées par cet ajout.*

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement.

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)





Fédération Française  
de Spéléologie

Ces évolutions satisfont principalement des demandes sollicitées par des clubs ou des CDS de régions non karstiques. Elles ont toutes été acceptées par notre assureur sans majoration de prime.

#### Souscrire une IA

Environ 10 % des licenciés ne souscrivent pas l'assurance individuelle accident proposée par la fédération. Pour vous conforter dans le choix d'avoir souscrit cette assurance, voire augmenter l'option choisie, et inciter les quelques adhérents ne l'ayant pas encore fait, je vous incite à lire un article sur le sujet, écrit par notre Délégué Juridique :

<https://memento.ffspeleo.fr/article331.html>

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports,  
de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement.

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)

